

Décision n°2021-3651 portant nomination des membres du comité technique d'établissement de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant création du comité technique de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense ;

Vu la décision n°2017-56 du 10 octobre 2017 portant nomination comité technique d'établissement de l'EPIDE ;

Vu les listes de candidats aux élections professionnelles 2018 présentées par les organisations syndicales ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 de l'EPIDE au comité technique d'établissement de l'EPIDE ;

Vu le courrier de la CGT EPIDE en date du 30 novembre 2021 relatif à la nomination de Sandra Giacomini en remplacement de Ben Amar Belhadri, comme titulaire au CTE.

Décide

Art. 1^{er}. – Madame Sandra Giacomini est nommée membre titulaire du comité technique d'établissement de l'EPIDE en remplacement de Monsieur Ben Amar Belhadri.

Consécutivement, la liste des membres du comité s'établit ainsi que suit :

1° au titre de l'administration :

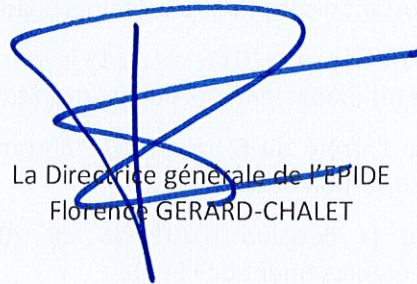
- a) Mme Florence Gérard-Chalet, titulaire,
- b) Mme Nathalie Boumendil, titulaire.

2° au titre des partenaires sociaux :

- 1. Mme Estelle Piernas, titulaire,
- 2. M. Christophe Libérale, titulaire,
- 3. Mme Sandra Giacomini, titulaire,
- 4. M. Jérôme Duflot, titulaire,
- 5. M. Affan Zakaria, titulaire,
- 6. Mme Bettina Fenet, suppléante,
- 7. M. Lamine Chachoua, suppléant,
- 8. Mme Sandra Arnassalon, suppléante,
- 9. M. Philippe Labruyère, suppléant.

Art. 2. – La décision n°2021-332 du 8 janvier 2021 portant nomination au comité technique d'établissement de l'EPIDE est abrogée.

Art. 3. – La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



La Directrice générale de l'EPIDE
Florence GERARD-CHALET